

Connolly apporte à ce poste de vastes connaissances et toutes les qualités d'un chef. Nous le savons consciencieux et intègre en toutes choses, et nul doute qu'il va remplir ses fonctions avec adresse et prévoyance. Le Canada sera toujours au premier rang de ses préoccupations. C'est une chance pour nous que d'avoir un tel homme comme leader du gouvernement au Sénat.

Des voix: Bravo!

L'honorable Mme Inman: Nous nous réjouissons de voir le sénateur Brooks à son siège. Bien entendu, je sais que je le verrai toujours en face de moi, quoi qu'il arrive.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le sénateur Cook a parlé en anglais et le sénateur Denis en français. On s'est servi des deux langues officielles, et c'est ainsi que les choses devraient se faire en notre pays. Les sujets discutés étaient intéressants et instructifs et nous espérons que ces deux sénateurs prendront souvent la parole à l'avenir.

Je souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les honorables sénateurs qui ont récemment été appelés à siéger en cette enceinte et je leur souhaite de nombreuses années de bonheur et de fructueux services au Sénat de leur pays. Je connais le sénateur Rattenbury depuis son enfance. De fait, j'ai connu quatre générations de la famille Rattenbury, dans le monde des affaires comme dans celui de la politique. Il sont au nombre des citoyens les plus éminents de l'Île du Prince-Édouard.

Honorables sénateurs, c'est avec une grande tristesse que je rends hommage à la mémoire de ces honorables sénateurs qui ont récemment répondu à l'appel d'une gloire plus grande que celle d'ici-bas. J'exprimerai à leurs proches si éprouvés ma profonde sympathie et mes sincères condoléances. Ceux qui étaient nos collègues nous manqueront aussi, à nous, qui préserverons affectueusement leur mémoire.

Le Sénat a, en outre, appris avec beaucoup de peine le décès prématuré de l'un de nos plus distingués ministres d'État. Nous exprimons à sa famille notre profonde sympathie dans sa grande épreuve.

Honorables sénateurs, je dirai maintenant quelques mots au sujet de la Confédération. Ce concept n'était pas nouveau, même en 1864. En 1810, un colon entreprenant avait conçu un plan de confédération, auquel il n'a d'ailleurs pas été donné suite. Puis, en 1814, un juge en chef de Québec, monsieur le juge Sewell, a présenté un plan de confédération au duc de Kent, père de la reine Victoria. En 1849, un groupe de personnes se désignant elles-mêmes comme la Ligue de l'Amérique du Nord, se sont réunies à Toronto, afin d'y

débattre la question de la confédération des deux provinces du Haut et du Bas-Canada. En 1854, l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse a adopté des résolutions recommandant l'union plus étroite des colonies de l'Amérique du Nord britannique, bien que la Nouvelle-Écosse n'approuvât pas la fédération de toutes les provinces, mais simplement une union maritime relevant d'un seul gouvernement.

En 1967, le Canada célébrera l'anniversaire de la Confédération. Pendant que les neuf autres provinces dressent des plans, l'Île du Prince-Édouard célèbre, cette année, son propre centenaire en tant que berceau du Canada.

Il est peut-être inutile de rappeler l'histoire de la Confédération. Mais je parlerai de l'Île du Prince-Édouard du point de vue de l'union. Chacun sait que la réunion qui s'est déroulée dans l'hôtel de l'Assemblée provinciale à Charlottetown en 1864, grâce à l'initiative de sir Charles Tupper qui avait persuadé les gouvernements de Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick de désigner des représentants qui examineraient de concert, à Charlottetown, l'opportunité d'une union des trois provinces. Pendant les délibérations du comité, un navire est arrivé de Québec. A bord se trouvaient huit ministres de la Couronne ayant à leur tête l'honorable George Brown, président du conseil exécutif, et l'honorable John A. Macdonald, procureur général de l'Ouest du Haut-Canada. Les arrivants proposèrent qu'on étudie un régime d'union plus vaste. On a alors établi les plans qui se sont concrétisés trois ans plus tard à Québec et qui ont donné lieu à la Confédération que le gouvernement impérial a confirmée en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Toutefois, les choses n'étaient pas tellement faciles. Ni la Nouvelle-Écosse ni le Nouveau-Brunswick n'étaient satisfaits des premières conditions qu'on leur avait présentées, et ce n'est que six ans plus tard que l'Île du Prince-Édouard s'est jointe au Canada. Peut-être est-ce la prédominance du sang écossais dans sa population à l'époque qui explique l'entêtement de l'île. Edward Whelan, le champion le plus enthousiaste de la Confédération était mort et l'opposition se montrait fort déterminée. La résolution qu'a adoptée alors l'Assemblée législative le prouve. Voici ce que disait cette résolution:

La Chambre ne peut concevoir l'union fédérale des provinces et colonies de l'Amérique du Nord comprenant l'Île du Prince-Édouard, à des conditions avantageuses pour les intérêts et le bien-être de la population de l'Île, qui est, et doit rester, séparée des provinces attenantes